



**MINISTRE DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION ECONOMIQUE**
B. P. 158 KIGALI
TEL: 75756 – FAX: 77581
E-MAIL: mfin@rwanda1.com.

INTRODUCTION

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Messieurs les Députés,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

1. J'ai le plaisir de présenter devant vous le Budget du Gouvernement pour l'exercice fiscal 2002, ainsi que les politiques économiques et financières à mettre en œuvre au cours de cet exercice et à moyen terme. Parallèlement, comme par le passé, je voudrais saisir cette occasion pour brosser le tableau de la situation économique à l'intention de cette Assemblée et de la Nation.
2. Ce projet de Budget est axé sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, qui a été élaborée grâce aux consultations menées à l'échelon national, lequel processus a impliqué la participation de la population à tous les niveaux. C'est cette Stratégie qui nous servira de guide au cours des mois à venir.
3. Le budget pour les dépenses ordinaires s'élève à 125,8 milliards de Frw, ce qui représente une hausse de 17% , soit 21,6 milliards de Frw, par rapport à l'exercice précédent. Le budget d'investissement, quant à lui, a connu une hausse de 22%, passant à 72,4 milliards de Frw. Le Budget dans son ensemble (y compris les arriérés de dettes et

les crédits nets à octroyer) passera de 187,5 milliards à 228,6 milliards de Frw, soit une augmentation de 19%.

4. Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, il est important au premier plan de faire comprendre pleinement au Parlement et à la Nation le bien-fondé ainsi que les implications de cette hausse, qui marque un départ par rapport aux trois derniers Budgets caractérisés par des mesures d'austérité. Il est même plus essentiel que l'on comprenne comment cette hausse sera financée sans accroître ni le fardeau fiscal, ni l'inflation, ni encore la dépendance vis-à-vis de l'aide. Le Rwanda demeure un pays aux besoins énormes, qui, en même temps, compte parmi les pays d'Afrique ayant le plus faible niveau d'assiette fiscale. D'où le grand défi de pouvoir financer notre Budget de façon soutenue, sans provoquer ni des déséquilibres macroéconomiques, ni la hausse de la dette ou de la dépendance vis-à-vis de l'aide.

Ce défis s'avère particulièrement énorme dans le contexte du présent Budget. Nous sommes aux prises avec le problème d'un programme qui est surchargé et qui exige la concentration des dépenses au début du calendrier en question, mais qui s'avère absolument nécessaire pour le développement socioéconomique de ce pays. Toutefois il est à souligner, heureusement, qu'une bonne partie de ce programme ira décroissant dès le début de 2003. Il y a donc des dépenses-choc escomptées pour l'exercice 2002 qui sont peu susceptibles de se reproduire au cours des années suivantes. Bien que beaucoup de nos partenaires au développement comprennent bien la situation et soient prêts à nous fournir le soutien financier requis, il faut éviter que les financements à ce titre ne conduisent pas le pays à des déséquilibres macroéconomiques. Par ailleurs, l'augmentation du budget ne vise pas la montée de la consommation, mais plutôt la hausse de l'investissement en vue d'agrandir l'assiette de l'impôt, d'accroître les exportations et de réduire la pauvreté, ainsi permettant de rendre notre économie moins tributaire de l'appui budgétaire extérieur. Ce projet de Budget fait passer le déficit de 9,8% à un peu plus de 12%. Je vais bientôt expliquer comment nous envisageons d'assurer le financement de ce déficit.

5. L'augmentation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2002 répond aux exigences d'un ensemble de politiques arrêtées dont

l'exécution ne peut pas, pour la plupart, être remise à plus tard. Il s'agit notamment de politiques suivantes :

- i) Exécution des différentes composantes du programme visant la réduction de la pauvreté ;
- ii) Décentralisation et allocations des ressources aux districts en vue du financement de programmes de développement dans les villages ; le Fonds de Développement Communal est à signaler à ce titre ;
- iii) Démobilisation et réintégration des militaires dans le cadre du processus des Accords de paix de Lusaka ;
- iv) Mise en œuvre du système de justice Gacaca,
- v) Mise au point d'une nouvelle Constitution et renforcement de l'institution de bonne gouvernance ;
- vi) Conduite d'un recensement prévu en août 2002 ;
- vii) Fourniture de fonds adéquats pour des contributions de contrepartie nécessaires à rehausser notre capacité d'absorption ;
- viii) Règlement d'arriérés de dettes pour les biens et services fournis conformément au rapport de l'Auditeur Général.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Messieurs les Députés,

6. Comme je l'ai indiqué l'an dernier, nos politiques nationales économiques relèvent de notre programme à long terme intitulé Vision 2020. Il s'agit, entre autres, d'engagements visant notamment :

- i) La bonne gouvernance ;
- ii) La réduction de la pauvreté conçue en fonction de l'augmentation des revenus et de l'amélioration de la qualité de vie des pauvres d'ici l'an 2005 ;
- iii) L'accroissement des revenus réels par habitant dans le contexte d'une croissance à base élargie permettant au Rwanda de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à l'horizon 2020 ;
- iv) L'investissement dans nos ressources humaines à travers des programmes d'éducation, de renforcement des capacités, de développement des compétences, de lutte contre le VIH/SIDA et le

- paludisme qui constitue aujourd'hui la cause numéro un de la mortalité dans le pays ;
- v) La mise en œuvre d'efforts progressifs destinés à réduire notre dépendance vis-à-vis des financements extérieurs grâce à la promotion des exportations et à la facilitation du secteur privé pour son développement ; et
 - vi) La dynamisation de tous les groupes économiques et sociaux en vue d'une participation très répandue des populations permettant la promotion d'une économie dans laquelle tous les acteurs se sentent parties prenantes.

7) L'économie du Rwanda est faible ; elle compte parmi les plus faibles dans le monde, vu surtout que ses exportations ne représentent que 4% du PIB. Pourtant, cela ne signifie pas que nous soyons complètement à l'abri des intempéries de l'économie mondiale.

Les événements survenus récemment aux Etats Unis, le 11 septembre et la récession témoignée par la suite dans les pays industriels ont déjà eu un impact négatif sur nos produits de base exportés, notamment, le café et le thé, et de façon plus généralisée, sur le flux à destination du continent africain. En outre, les recettes provenant du tourisme sont à la baisse, alors que les coûts liés aux transports des importations sont à la hausse. Il est trop tôt pour évaluer de façon précise les répercussions desdits événements sur les prix pétroliers. Jusqu'ici ces prix ont connu une baisse suite à une demande décroissante, si bien qu'ils tournent à présent autour de 20 dollars américains par baril. Mais, ils pourraient passer rapidement à la hausse si le marché soupçonne l'éventualité des perturbations dans l'offre. Nous devons donc nous préparer assidûment pour parer aux effets d'une période d'incertitude éventuelle. L'incidence de cet enchaînement d'événements a été prise en considération dans nos projections au titre du Budget 2002.

BILAN ECONOMIQUE DE L'EXERCICE 2000

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

8. Suite à une conjoncture économique difficile qui a marqué 2000, l'exercice 2001 a enregistré une faible amélioration de notre économie, qui a continué à s'accroître à un taux raisonnable de 6% au cours de cette même année. Par rapport aux niveaux atteints ailleurs en Afrique

subsaharienne, il s'agit là d'une performance remarquable. Cependant nous devons reconnaître le fait que notre population, dont le taux de croissance s'élève à 3% par an, s'est agrandie de façon significative, passant de 6,8 millions en 1990 à 8,3 millions en 2000. Dans cette optique, le niveau de vie, estimé sur base du PIB par tête, s'avère à présent rabaissé de 22% par rapport au niveau enregistré il y a 10 ans. Il nous faut aussi rehausser le taux de croissance économique de son niveau actuel de 6%, tout en endiguant l'inflation. Celle-ci demeure jusqu'ici bien contenue à 3,5 %, récemment, elle subit des pressions liées à la dépréciation du franc de 12%. Cependant, la pauvreté affecte toujours 60% de notre population et les conditions de vie des pauvres dans ce pays ne s'améliorent que lentement. Les pluies excessives dans beaucoup de régions de notre pays ont aggravé les difficultés des populations affectées.

9. Ainsi le défi à relever au cours de l'exercice 2002 peut se résumer comme suit : face à la récession mondiale, aux problèmes de sécurité régionale et à la croissance démographique toujours en hausse, comment pouvons nous réussir à réaliser un taux de croissance plus élevé et soutenu, en tout cas au-dessus de 6%, à réduire la pauvreté de notre peuple, à fournir l'emploi aux chômeurs, sans engager des dépenses incontrôlables, susceptibles de provoquer des déséquilibres macroéconomiques qui sont à l'avenir générateurs de pauvreté.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

10. Dans ce projet de Budget, j'indique la direction à suivre et comment nous espérons réconcilier ces buts conflictuels. Mais avant d'en arriver là, permettez-moi tout d'abord de passer en revue les performances enregistrées au cours de cet exercice dans le secteur réel, le secteur extérieur, le secteur monétaire et bancaire et le secteur fiscal.

SECTEUR REEL

La part de l'agriculture dans notre économie représente 40% de notre PIB. La croissance dans ce secteur pendant 2001 est estimée à 8%, grâce notamment à une pluviosité suffisante qui a permis des résultats bien encourageants quant aux récoltes des saisons A et B. Aucune région de notre pays n'a connu une crise grave de pénurie alimentaire. Par ailleurs, le marché d'approvisionnement en intrants agricoles (semences

sélectionnées) engrais et pesticides) s'est amélioré au cours de cette année. Mais le pouvoir d'achat faible des agriculteurs a continué à entraver l'accès à ce marché et l'utilisation à grande échelle des intrants modernes. Il est de plus en plus évident que l'amélioration du pouvoir d'achat au milieu rural constitue le plus grand défi à relever tant dans l'immédiat qu'à moyen terme. Quant au secteur industriel, sa croissance est estimée à 7%, grâce notamment aux activités minières, de production de ciment et du bâtiment. Le sous-secteur manufacturier reste toujours en déclin, en raison d'une faible demande, des coûts d'énergie élevés, de la concurrence avec les importations et du taux très faible d'utilisation de la capacité de production dans un grand nombre d'entreprises. De son côté, le secteur des services a connu une croissance de 4% au cours de 2001.

SECTEUR EXTERIEUR

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

11. Notre balance des paiements, qui depuis l'indépendance constitue un problème structurel, demeure toujours problématique. Le déficit du compte courant extérieur représente toujours 16% du PIB. Les exportations de cette année vont se chiffrer à 94 millions de dollars américains, contre les importations estimées à 243 millions de dollars américains. En outre, les prix de café ont chutés au plus bas niveau en 50 ans et la relance de la production du café s'avère dérisoire. Nous avons eu la chance d'une haute conjoncture temporaire d'exportations de coltan au cours du premier semestre, qui nous a permis de générer 44 millions de dollars américains. Mais le prix du coltan a connu une baisse progressive depuis le deuxième trimestre, du fait notamment de la reprise à grande échelle de sa production ailleurs dans le monde. Les exportations de thé ont dépassé celles de café pendant deux ans d'affilée, si bien que ce produit témoigne d'un potentiel énorme, même si les prix y relatifs restent déprimés.

12. Le sous-secteur du pyrèthre s'annonce peu à peu en voie de redressement ; les efforts doivent être déployés en vue de la mise en valeur d'autres cultures d'exportation non-traditionnelles. De toute façon, il faut cesser de traiter le café et le thé comme les seuls produits à exporter. La promotion des exportations non-traditionnelles s'impose et il

faudra y consacrer le maximum d'efforts. Le Rwanda a pu récemment exporter, certes à petite échelle, le maïs et les haricots vers l'Ouganda et le Kenya, ce qui constitue un événement intéressant.

SECTEUR MONETAIRE

13. Le manque de dynamisme dans l'octroi de crédits en faveur du secteur privé continue à entraver l'activité économique. L'ensemble des crédits intérieurs a baissé de 8%, reflétant la précaution des banques dont les prêts à problèmes représentent aujourd'hui 49,5% du portefeuille global de ces institutions. Le Gouvernement s'est mis à entreprendre certaines actions pour résoudre ce problème pressant, notamment par la mise en œuvre des mesures suivantes:

- a) un centre d'arbitrage est dorénavant et déjà opérationnelle, sa mission étant d'encourager le règlement à l'amiable des litiges à caractère financier, vu les pesanteurs qu'impliquent de tels procès dans les tribunaux.
- b) C'est dans le même esprit que nous essayons de rétablir le système de voie parée afin de faciliter aux banques le recouvrement de leur financement par le recours à la saisie des biens immobiliers des emprunteurs en défaut.
- c) Nous envisageons, par ailleurs, de procéder, dans des cas exceptionnels, à l'offre de bons du Trésor et d'obligations d'Etat, faisant un troc avec les banques pour quelques prêts à problèmes que l'on pourrait par la suite utiliser dans la restructuration du capital de la Banque de Logement. Nous sommes persuadés que certains de ces prêts ne sont pas performants en raison des taux d'intérêt élevés et des échéanciers à court terme. Le règlement de ce problème permettrait décidément d'améliorer les performances des prêts en question. Nous abordons cette problématique avec la précaution requise, compte tenu des risques à caractère moral y relatifs et l'importance d'inculquer la culture de crédit et de responsabilité connexe chez les banquiers comme chez les emprunteurs.
- d) Nous allons également poursuivre des négociations avec des institutions financières internationales, afin d'examiner dans quelle mesure elles peuvent aider à renforcer nos banques en général.
- e) La loi portant création de l'Institut bancaire et financier est à l'étude à l'Assemblée Nationale. Il est à signaler, toutefois, que l'action de l'Etat à elle seule ne suffit pas. Il faut qu'elle soit accompagnée

d'améliorations au sein du système bancaire, ainsi qu'au niveau de l'institution chargée de superviser ce système et dans les pratiques des emprunteurs eux-même.

15. Quant à l'évolution du taux de change, un nouveau système de vente aux enchères des devises a été lancé avec succès en février. Le franc rwandais est resté stable, grâce notamment aux apports d'appui extérieur au Budget et aux dépôts bancaires en devises du secteur privé. L'écart du prix de change au marché parallèle s'est rétréci à des niveaux négligeables par rapport au taux de change officiel. Cependant, suite à la réduction par les banques commerciales des importations de dollars en billets, le différentiel entre les deux taux s'est agrandi, passant de 0,9% au début de l'année à près de 6% vers fin août 2001. Mais cela relève du fait que le monde d'affaires et les clients en général préfèrent des opérations au comptant.

16. A la suite de la libéralisation des dépôts en devises, la masse monétaire a connu une hausse pendant les six premiers mois de l'exercice, sous l'impulsion de la montée rapide des dépôts en devises par 26 % et de la hausse par 15 % de la circulation monétaire, ce qui a provoqué des craintes de pressions inflationnistes. Toutefois, au fûr et à mesure que les dépôts à plus long terme, en monnaie locale, accusaient un déclin continu entre juin et août de cette année, cette augmentation de la masse monétaire s'est réduite à fin août au niveau annualisé de 1%.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Pendant les huit premiers mois de cet exercice, les avoirs extérieurs net ont accusé une montée en flèche. Nos réserves en devises ont augmenté de 11,8%. Les réserves brutes en devises à la Banque Nationale du Rwanda ont accusé un accroissement, du fait notamment des décaissements effectués par des partenaires au développement et des ressources émanant de l'allègement de la dette, alors que la position des réserves nettes en devises des banques commerciales a enregistré une détérioration de 4,1 milliards de francs rwandais pendant la période sous revue, leurs avoirs extérieurs s'étant réduits par 1,3 milliards de francs rwandais et leurs engagements ayant augmenté par 2,8 milliards de francs.

SECTEUR FISCAL

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

18. Pour la première fois en quatre ans, nos projections des recettes fiscales et non fiscales se sont réalisées. La création de l'Office National des Recettes et la mise en œuvre des réformes administratives connexes portent à présent leur fruit. Ainsi, nos projections de recouvrement des impôts tombent juste à fin 2001.

Quant aux recettes non fiscales, le paiement à l'Etat des dividendes par les entreprises publiques, des droits et autres frais ont provoqué une forte hausse de nos recettes en 2001.

19. En effet, le facteur clé de cette performance a été l'introduction de la TVA qui a été singulièrement réussie. Je voudrais déclarer ici l'appréciation par le gouvernement de l'esprit de coopération témoigné par les milieux d'affaires et le grand public dans ce cadre. Nous faisons notre mieux pour résoudre les problèmes relevés en la matière, y compris notamment les retards dans le mécanisme de remboursement. Le Ministère, en outre, continue à recevoir des demandes d'exonération de la TVA soumises de part et d'autres. Je voudrais affirmer ici que de telles exonérations ne sont pas possibles dans l'avenir proche, sauf dans des cas prévus par la loi, à savoir, aux fins de promouvoir les exportations et de protéger les pauvres. Vu notre politique qui vise la réduction des impôts sur la production et le commerce, la TVA restera le pilier de nos efforts en matière d'imposition et l'intégrité de ce système doit être sauvegardée, surtout au stade actuel où nous amorçons progressivement l'entrée dans la zone franche aux termes des accords du COMESA.

20. Pourtant, malgré cette heureuse amélioration de la capacité de mobiliser nos propres ressources, le Rwanda restera pour une certaine période tributaire de l'appui budgétaire extérieur. Au cours de l'exercice 2001, les décaissements extérieurs se sont chiffrés à 84 millions de dollars américains, fournis par nos principaux bailleurs de fonds à titre d'appui au budget de fonctionnement. Comme je l'ai indiqué par le passé, cette dépendance vis-à-vis de l'appui extérieur en faveur des dépenses ordinaires n'est pas désirable. Au cours de cet exercice 2001, les ressources extérieures ont contribué pour 35% au budget de fonctionnement. L'an prochain, ce pourcentage est fixé à

40%. Ceci devrait, à notre avis, constituer le plafond dans ce cadre, plafond qu'il faudra réduire considérablement à moyen terme. Le Rwanda devrait s'atteler à financer la totalité de son budget de fonctionnement, afin de consacrer les ressources extérieures, crédits, prêts ou dons, au budget d'investissement.

21. Bien que les recettes aient été satisfaisantes, tout comme les décaissements d'appui extérieur au budget, le gouvernement a subi des pressions dans l'exécution de son Budget tout au long de l'exercice 2001. Des ressources supplémentaires ont été requises pour faire face aux menaces d'insécurité dans la région nord-ouest et réaliser la réintégration de certains rapatriés, tout en affrontant les problèmes posés par les catastrophes qu'ont provoquées les pluies dans le pays. J'ai le plaisir, cependant, de faire observer deux aspects importants de nos dépenses en 2001 : primo, les dépenses relatives aux secteurs prioritaires sont restées conformes aux prévisions ; secundo, suite à la mise sur pied du système de budget de trésorerie, annoncée dans le Budget de l'exercice écoulé, les arriérés de dette intérieure ont cessé de s'accumuler. Beaucoup de services considèrent ce système comme un instrument très encombrant, mais, face à des contraintes actuelles en matière de ressources, nous devons maintenir cet instrument au cours de l'exercice prochain, puisqu' autrement on risque de voir s'accumuler des nouveaux arriérés de dettes pour les biens et services fournis, avec des effets néfastes sur le secteur privé. Comme on va l'expliquer plus tard, nous poursuivons notre programme visant à régler tous les arriérés de dettes accumulés pendant les années précédentes. Et cela par paiements en liquide, mais tout en sécurisant la balance des paiements comme il convient. Nous allons également renforcer notre système de planification et gestion de trésorerie dans toute l'Administration afin de prévenir la création de nouveaux arriérés. Un décret-loi est en voie de mise en circulation, dans le pays comme à l'étranger, en vue d'interdire aux organismes autonomes et semi-autonomes de l'Etat ainsi qu'aux Ambassades à l'extérieur de laisser courir des nouveaux arriérés.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

22. La performance fiscale globale, étayée par des efforts dynamiques de recouvrement d'impôts, a aidé à endiguer le déficit fiscal primaire, conformément aux prévisions établies dans le cadre du programme

d'ajustement structurel. Mais cela ne devrait pas nous leurrer à croire que l'économie tourne rond. Certes, le nombre de démunis s'est réduit de façon continue pour s'établir à 60%, mais ce niveau reste trop élevé et reflète des conditions sociales précaires pour les populations.

Par ailleurs, il n'y a pas d'amélioration marquée en ce qui concerne notre déficit du compte courant extérieur, en raison notamment de la chute des prix des matières premières et de la montée des coûts de transport et d'assurance, auxquelles s'ajoute le problème de lenteur dans la diversification de l'économie. Il est donc essentiel que le Rwanda maintienne l'essor des réformes lancées il y a six ans, face à la fragilité que témoigne notre économie.

23. Nous reconnaissons les préoccupations de beaucoup de gens qui constatent que depuis la réforme fiscale de 1997 on a opéré beaucoup de changements en la matière, lesquels auraient aggravé la complexité du système fiscal. Cette constatation est compréhensible. Mais ces changements étaient nécessaires. Au cours de l'exercice prochain, notre Ministère procédera à compiler tous les changements intervenus dans un répertoire qui permettra une compréhension et accessibilité meilleures des lois fiscales au profit des contribuables. Il est essentiel de poursuivre davantage les efforts destinés à améliorer le système des recettes.

POLITIQUE EN MATIERE DE RECETTES

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

24. Avant de faire le point sur la politique en matière de recettes, je voudrais informer les Honorables Députés que le Rwanda, en tant que membre du COMESA, va de l'avant pour exécuter ses engagements aux termes des accords de la ZEP. L'an dernier, les Chefs d'Etat des pays membres du COMESA ont signé à Lusaka l'Accord sur la Zone de Libre Echange. Pour des raisons ayant trait aux considérations de recettes, il nous a été impossible de faire partie du premier groupe de pays qui ont adhéré à cette Zone. Nous avons décidé d'y procéder par phase. La première phase, qu'il est proposé d'entamer le 1^{er} janvier 2002, implique une réduction effective de 80 % de tous les droits d'entrée sur les produits émanant des pays du COMESA. Cette

réduction aura pour résultat une perte cumulative à concurrence de 650 millions de Frw par an, en termes de droits des douanes, d'excisé et de TVA, et cela dans l'hypothèse où il n'y aura pas de changements dans la structure actuelle des échanges au Rwanda.

Pour la deuxième phase, on procédera à une réduction de 90% des droits d'entrée sur les marchandises d'origine COMESA, à partir du 1^{er} janvier 2003, tandis que la troisième phase verra la suppression à 100% de ces droits dès le 1^{er} janvier 2004. Mais, soulignons que nous serons très stricts dans l'application des règles et règlements régissant le certificat d'origine en vue d'assurer que cette fiscalité à zéro n'attire pas des abus. De plus, nous allons faire le suivi de l'impact de ces mesures sur les recettes globales et, au cas où les pertes s'avèrent sensibles, des contre-mesures seront prises comme il convient.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

25. Le présent Budget ne propose aucune nouvelle imposition en 2002. Nous comptons nous concentrer sur l'amélioration de l'administration fiscale et la consolidation des réformes récentes, notamment en ce qui concerne la TVA. Néanmoins, il y a quelques amendements pour 2002 qui sont soumis à l'approbation du Parlement, aux fins de rectifier certaines distorsions et de créer un environnement propice à la croissance. Ces modifications sont présentées parallèlement avec la Loi de Finances.

25.1. En premier lieu, il s'agit de rétablir les droits d'entrée du ciment importé à hauteur de 25%. Il est à signaler que depuis 1994 le gouvernement a pris plusieurs mesures en vue de résoudre le problème du logement, notamment pour la réduction des taxes sur les matériaux du bâtiment et celle des droits d'entrée sur les matériaux de construction. De temps en temps, notre seule cimenterie nationale, la CIMERWA, manquait de capacité pour satisfaire la demande du marché du ciment. C'est ainsi qu'il avait fallu réduire progressivement les droits d'entrée sur le ciment de 40% à 10% en 1998 et de 10% à 5% en 1999. L'an dernier, ces droits ont été complètement supprimés. Et il a été souligné qu'il s'agissait là d'une mesure provisoire. Aujourd'hui, suite au récent investissement qu'a effectué la CIMERWA, la capacité nationale de production de ciment s'est accrue considérablement. C'est donc dans cette optique qu'une loi

fiscale est proposée au titre de ce Budget pour ramener à 25% les droits d'entrée sur le ciment importé. Toutefois, le ciment en provenance des pays membres du COMESA retiendra des tarifs préférentiels. Aux termes de la même Loi des finances, il est prévu de rétablir les droits de douanes à hauteur de 5% sur les importations de matières premières utilisées dans la production locale du ciment.

25.2. Modifications relatives aux droits de consommation.

A présent, un tarif de 39% d'excise est imposé sur toutes les limonades, y compris l'eau gazeuse et l'eau minérale. Avec la mise en place de la TVA les deux tarifs ont été uniformisés à 39% pour neutraliser l'effet de la TVA fixé à 15%. Aucune différenciation n'est faite concernant l'eau minérale naturelle, qui constitue pourtant un produit essentiel dont la consommation mérite notre encouragement. Les fabricants locaux se plaignent en effet de l'impact des droits d'excise sur la production et la commercialisation de l'eau minérale. Il est proposé à présent de rétablir à 10% les droits de consommation applicables sur l'eau minérale importée ou localement fabriquée. Quant aux autres droits d'excise, le Gouvernement vient d'approuver les propositions suivantes qu'il m'échoit de soumettre au Parlement. En 1997 et 1998, le Gouvernement a augmenté les droits de consommation sur la bière, les limonades et des alcools en général. Depuis lors, la brasserie a plaidé son cas pour la réduction d'excise en vue d'encourager la consommation de la bière qui est en butte à une compétition émanant de produits de substitution. J'ai indiqué l'an dernier que le gouvernement allait examiner cette question de façon objective. Nous avons tenu cette promesse.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

La brasserie emploi directement ou indirectement plus de 650 personnes. Sa contribution annuelle fiscale revient à 13 milliards de francs rwandais en moyenne. En outre, l'actionnaire principal de la BRALIRWA a fait part au gouvernement de son intention d'investir de nouveau au Rwanda. A la lumière de ces données, je

propose maintenant une réduction du tarif d'excise de 57% à 40%. Ajoutons qu'aucune perte des recettes n'est envisagée à ce titre. Je suis certain que la brasserie va saluer cette proposition. Le gouvernement en saisit l'occasion pour prier instamment la brasserie de tirer partie de cette mesure et d'améliorer son investissement, son efficacité ainsi que le bien-être de ses employés, tout en s'attelant à la pénétration du marché régional, surtout dans le cadre du COMESA.

STRATEGIE DU BUDGET 2002

27. Améliorations du Code d'Impôts sur le Revenu.

Par ailleurs, certains investisseurs majeurs, dont la BRALIRWA, ont exprimé leur souci relatif aux redevances d'exploitation de brevet et aux honoraires professionnels et de gestion au Rwanda. Nous souhaitons adopter les meilleures pratiques internationales dans ce contexte. C'est pourquoi nous proposons d'amender la Loi en ce qui concerne le « Royalties ». Je voudrais aussi déclarer à cette Auguste Assemblée que le gouvernement a conclu des conventions de double taxation avec l'Ile Maurice et envisage d'en conclure d'autres avec les Pays Bas et l'Afrique du Sud.

Le gouvernement souhaite, par ailleurs, proposer un amendement de la TPR concernant les employés temporaires. Aux termes des lois actuelles relatives à l'impôt sur le revenu, aucune taxe n'est perçue sur les barèmes inférieurs à 180.000 FRW par an, sauf lorsqu'il s'agit de revenus pour main-d'œuvre. Cela affecte les groupes qui sont parmi les plus pauvres dans le pays. Cette imposition est inéquitable du point de vue social et, à la fois, elle rapporte trop peu de bénéfices.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

28. Dans l'hypothèse d'une croissance de 6 % du P.I.B, nous sommes convaincus que les changements d'impôts tels que mentionnés en haut et la bonne exécution continuelle des lois qui ont été déjà votées, permettront aux recettes d'impôts de croître en 2002 jusqu'à 10,2 milliards de francs rwandais, ramenant ainsi notre perception de recettes fiscales autour de 11,4% des prévisions du P.I.B nominal ce qui n'est pas adéquat pour nos besoins, mais se rapproche du niveau

de l’Afrique sub-saharienne pour les pays avec une économie structurée comme celle du Rwanda.

Tableau 1 : Résultats des Recettes Intérieures et Projections (Milliards de francs rwandais)

	1999	2000	2001	2002 Budget	2003 Prélim.	2004 Prélim.
Impôts directs	15,8	18,0	22,9	25,1	29,3	34,1
Impôts sur les biens et services	33,6	34,3	40,7	46,8	52,9	59,9
Impôts sur le commerce extérieur	11,0	10,9	13,2	15,1	17,4	19,4
<u>Sous-total : Recettes fiscales</u>						
Recettes non fiscales	60,4	63,2	76,8	87,0	99,6	113,4
	3,2	3,5	7,1	6,5	7,5	8,7
T O T A L	65,6	33,7	83,9	93,5	107,1	122,1

Source : Prévisions du personnel de RRA et du MINECOFIN

29. Sur le plan des recettes non fiscales, l’accroissement sera fait à travers les frais et charges administratifs, dont les taux ont été revus à la hausse, ainsi qu’à travers les dividendes venant des entreprises publiques ayant un grand profit, y compris la BNR.

DECAISSEMENTS DE L’AIDE ATTENDUS

Pour combler le déficit entre les recettes et dépenses intérieures, pour l’exercice 2002, on s’attend à ce que les décaissements sur financement extérieur augmentent de 84 millions de dollars américains, soit environ 48 milliards de francs qui seront fournis par l’allègement de la dette, l’Union Européenne, la Grande Bretagne, la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale. J’ai également le plaisir de porter à la connaissance du Parlement que

deux autres pays de plus ont accepté de fournir des appui au Rwanda. Il s'agit de la Suède, depuis l'année courante, avec un appui de 11 millions de francs et les Pays-Bas à partir de l'année prochaine. Je profite de l'opportunité pour exprimer à ces deux pays la reconnaissance du Gouvernement quant à leur solidarité avec notre pays.

Monsieur le Président,

30. Pour l'exercice fiscal 2001, bon nombre d'entreprises se plaignent des méthodes adoptées par l'Office Rwandais des Recettes. Je crois que ces plaintes sont exagérées. Au cours des dernières années, l'Office Rwandais des Recettes a fait un travail louable, c'est une institution dont le gouvernement est fier. Mais nous n'allons pas nous reposer sur nos lauriers. Pour cette raison, je vais très bientôt mettre en place un processus transparent d'appels, en attendant que soit créé une Cour d'impôts chargée d'enquêter et de faire le suivi de ces cas. Mais avant que tout cela ne commence, j'invite les contribuables à continuer à respecter la loi et à s'acquitter de leurs obligations.

ACTIONS DE LA POLITIQUE DE DEPENSES

Monsieur le Président,

31. Permettez-moi maintenant de parler des dépenses pour l'exercice 2002. Comme je l'ai déclaré auparavant, nos actions seront axées sur la réduction de la pauvreté. Dans ce cas, les dépenses publiques doivent comporter un certain nombre de critères. Elles doivent :

- contribuer directement ou indirectement à la réduction de la pauvreté ;
- se concentrer aux activités auxquelles le secteur privé ne peut pas s'engager ;
- cibler les activités qui ont un impact socio-économique important selon leur taux de revenus ou autre critère quantitatif ;
- les dépenses réduisant les futurs frais généraux seront accordées toute priorité ;

- les activités nécessitant beaucoup de main-d'œuvre et produisant des infrastructures nécessaires pour le développement seront également prioritaires;
- les activités qui font accroître la productivité et les capacités et génératrices de nouveaux emplois seront tout aussi prioritaires.

32. Sur base des critères citée ci-haut, on identifie les priorités suivantes :

- Le développement rural et la transformation agricole
- Le développement des ressources humaines
- Les infrastructures économiques, y compris l'aménagement des routes, de l'énergie et des communications doivent supporter le développement économique
- La bonne gouvernance
- Le développement du secteur privé
- Le renforcement des capacités institutionnelles qui revête un caractère transversal affectant tous les secteurs.

Les programmes principaux du PRSP incorporés dans les priorités susmentionnées sont notamment :

- ✓ L'intensification agricole
- ✓ L'intensification des travaux publics
- ✓ La prévention du paludisme et du VIH/SIDA
- ✓ Des manuels scolaires
- ✓ Les infrastructures économiques, incluant la réhabilitation routière et l'électrification rurale
- ✓ Le développement du savoir-faire chez les jeunes et les femmes, incluant le fonds d'appui au petit commerce
- ✓ L'alphabétisation des adultes
- ✓ Les juridictions Gacaca
- ✓ La démobilisation des militaires et leur réintégration dans les activités socio-économiques
- ✓ La fourniture des maisons aux familles sans-abri, le développement des habitations pour les groupes à revenu faible et des infrastructures pour « imidugudu »

- ✓ La réforme du secteur financier visant à assurer l'accès au financement du petit commerce dans le milieu rural
- ✓ Le développement des stratégies sectorielles liées au PRSP.

33. La stratégie primordiale développée au sein du PRSP consiste à l'amélioration des revenus réels des pauvres. La transformation agricole représente non seulement l'unique moyen réel d'atteindre le but visé d'améliorer la vie pour la majorité des rwandais qui dépendent de l'économie rurale, mais aussi le moyen le plus efficace de générer la croissance de l'économie. L'accroissement des revenus ruraux, conduit la hausse de la demande en faveur des produits et services tant agricoles que non agricoles destinés aux marchés locaux. Le moyen le plus rapide de sortir de l'économie à base agricole vers une économie orientée aux services, c'est d'investir dans la croissance rurale.

34. Mais il est clair, Monsieur le Président de l'Assemblée Générale, qu'il y a des rwandais qui ne possèdent pas leurs propres terres et beaucoup d'autres dont les terres ne sont pas adéquates ; il y a également beaucoup de jeunes sans capacité qui ont besoin de débouchés et d'une formation et d'autres qui sont instruits mais qui ont besoin d'une formation vocationnelle et de ressources pour lancer leurs propres affaires. Ces groupes ne peuvent pas sortir de la pauvreté en entreprenant uniquement l'exploitation agricole. Nous devons donc encourager la promotion des programmes qui fait appel à une main-d'oeuvre tant dans les milieux urbains que ruraux. Nous avons surtout l'intention d'intensifier les programmes de développement des capacités de formation professionnelle notamment auprès des jeunes, et d'appui aux petites entreprises.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

35. Permettez-moi maintenant de passer aux propositions des dépenses spécifiques. Je commence par le Budget d'investissement. Comme il a été demandé par l'Assemblée Nationale au cours des sessions consacrées au Budget l'an dernier, nous avons fait circuler

aux Honorables Députés un Mémoire détaillant l'état de chaque projet incorporé dans le Projet de Loi des Finances. Le Budget de développement pour l'exercice 2002 prévoit quelques projets d'investissement susceptibles d'accroître importants ayant les potentialités d'augmenter les revenus des pauvres dans le milieu rural.

Il prévoit également la réhabilitation et l'extension des infrastructures de base, y compris les routes, l'énergie et l'eau potable, le renforcement de la santé publique et de l'éducation primaire dans les milieux ruraux. Notre Programme d'Investissements Publics (PIP) est influencé par quelques récents progrès clefs, concernant notamment :

- le virement net des programmes de cas d'urgence vers des programmes de développement à long terme
- la politique de décentralisation
- l'exécution du PRSP
- le processus du MTEF

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,

36. Le Budget total d'investissement pour l'exercice 2002 se chiffre à 96,9 milliards de francs rwandais et est financé par le Rwanda à 12 %. Il compte au total 166 projets, dont 83 sont des nouveaux projets à exécuter pendant l'exercice 2002. On a alloué une partie de ce budget, à hauteur de 4,2 milliards de francs, au Fonds pour le Développement Communautaire (CDF). Ces fonds seront utilisés mieux dans les programmes de développement des Districts au titre du PRSP. La contribution du Rwanda à ce Budget, estimé à 12 %, est très minimale, par rapport aux années précédentes où la moyenne n'était que 8%. La dépendance vis-à-vis financement extérieur pour nos investissements ne représentent pas en Afrique, mais elle reste plutôt élevée.

Nos choix dans ce Budget, ont été guidés par les principes suivants :

- une forte cohérence du Programme des Investissements Publics (PIP) à partir duquel le Budget de Développement est établi.

- Une allocation des ressources ciblée aux secteurs et programmes qui auront un impact direct ou indirect sur la réduction de la pauvreté et accroîtront la capacité de notre économie dans l'effort d'améliorer le double déficit.
- une attention particulière aux incidences des coûts généraux sur les dépenses d'investissement en analysant les coûts généraux et d'investissements de chaque programme dans un encadrement intégré, et
- prise des mesures pour améliorer l'exécution des projets d'investissement dont la performance reste décevante variant entre 55% et 70%.

37. La performance du portefeuille de nos projets reste très faible. Quatre raisons principales expliquent ce phénomène :

- ❖ Longues procédures pour déboursier des prêts ;
- ❖ Mauvaise gestion des projets et non respect des conditions et procédures des accords de prêts, surtout en engageant des dépenses non autorisées et irrecevables, ce qui conduit aux suspensions temporaires des prêts par les bailleurs de fonds;
- ❖ Faible capacité dans quelques ministères titulaires en matière de planification d'investissement du budget, du suivi des projets en voie d'exécution et de contrôle de ces projets en général ;
- ❖ Quelques bailleurs de fonds fixent des procédures rigides, qui retardent l'octroi des fonds.

38. Le Rwanda doit améliorer son taux d'investissements, tant publics que privés. Ainsi le présent Budget prend en considération la capacité d'absorption de tous les investissements de capitaux engagés, en cours ou nouveaux, tels que présentés dans le Projet de Loi Financière devant vous aujourd'hui. Il faut remarquer que seuls les projets pouvant être exécutés figurent dans le Budget d'investissement. Afin d'améliorer le taux de performance de nos projets, nous allons renforcer les capacités de toutes nos agences d'exécution. En outre, nous devons nous assurer qu'aucun nouveau projet ne soit considéré à moins qu'il soit approuvé par le Comité de Développement et appuyé par un accord authentique signé avec un bailleur de fonds et disposant d'un calendrier de décaissement et plan d'action réalistes.

38. Bon nombre de grands projets sont prévus pour l'exercice 2002. Ces projets ont été soigneusement examinés par le Gouvernement et mes Collègues vont mener des discussions sur chacun d'entre eux lors des séances en commission.

40. Financement et exécution du CDF. Cette année, nous avons entamé le processus de décentralisation. Le Budget alloué à 5% des recettes intérieures (environ 4,2 milliards de francs) aux budgets généraux des Districts. Mais si la pauvreté doit être efficacement combattue dans ce pays, on a donné les moyens nécessaires aux provinces pour y aboutir. C'est pour cette raison que le Fonds de Développement Communautaire (CDF) a été mis sur pied. Cependant nous devons procéder avec prudence à mettre en place les systèmes et capacités d'absorption. Les modalités de fonctionnement du CDF font défi. Le Conseil des Ministres a constitué à cette fin une Commission chargée de s'occuper de cette question, laquelle Commission a examiné le projet de loi y relative et un projet révisé a été préparé. Il est important que les systèmes de transparence, de comptabilité et de représentation élargie dans la prise de décisions assurent la participation de tous les acteurs. Les modalités d'allocation des fonds au sein des Districts seront communiquées dans un décret conjoint du Ministre de l'Administration Locale et du Ministre des Finances. Le Ministère de l'Administration Locale est en train d'élaborer ce décret. Une fois mis au point, ce décret permettra aux Districts de préparer leurs Budgets sur base d'un schéma réaliste tenant compte des ressources disponibles. Le CDF jouera un grand rôle dans la réduction de la pauvreté et toutes les mesures nécessaires seront prises pour garantir sa réussite.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Je dois signaler qu'à la suite de la décentralisation, les frais généraux alloués aux différents Ministères ont diminué en fonction du transfert, des ressources aux Districts. Il faut également noter que la possibilité de la décentralisation des activités des Ministères diffère de ministère en ministère et cela est reflété dans le Budget.

41. Restructuration de la Caisse Hypothécaire du Rwanda (CHR)

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Le problème de logements est l'un des problèmes sociaux de grande envergure que connaît ce pays, surtout en ce qui concerne les logements pour les groupes à revenu faible.

Au cours des dernières années, la population de Kigali, tout comme celle des autres villes du pays a augmenté à un taux supérieur à la moyenne d'Afrique Sub-Saharienne ; ceci créé des problèmes sérieux de logement. C'est pour cette raison que le Conseil des Ministres a pris une décision de restructurer la Caisse Hypothécaire du Rwanda (CHR) en une Banque de Logement. Un plan pertinent de restructuration a été préparé et approuvé par le Gouvernement. Les procédures d'obtenir la licence de la BNR sont en cours; le but de cette Banque consiste en la promotion de l'épargne-logement, au financement des emprunts-logement à long terme et au financement des promoteurs du bâtiment. Par conséquent, une somme de 1,8 milliards de francs rwandais a été allouée au titre du Budget 2002 comme contribution du Gouvernement dans la restructuration de la CHR. Cela permettra à la CHR d'avoir le capital adéquat, conformément à la Nouvelle Loi Bancaire et de commencer ses opérations l'année prochaine.

42. Tenant compte des difficultés des agents de l'Etat dont les salaires sont très bas, le Gouvernement a décidé que cette Banque mette à la disposition de ceux-ci un guichet spécial. L'un des problèmes majeurs des agents de l'Etat reste les moyens de trouver un acompte. En vue de garantir leur accès aux prêts, le budget 2002 prévoit des crédits à hauteur de 500 millions de francs rwandais au bénéfice de ces agents qui pourront ainsi profiter de cette facilité d'acompte pour obtenir lesdits prêts auprès de la Banque de Logement. D'ici 5 ans, nous avons l'intention d'allouer annuellement les mêmes crédits à cette fin. Nous croyons que beaucoup d'agents de l'Etat pourront posséder leurs propres maisons, ce qui permettra de remédier à la crise de logement à laquelle ils font face, tout en permettant au gouvernement de se débarrasser des maisons de l'Etat qui constituent un fardeau budgétaire et dont la condition continue à se détériorer. Vous pouvez demander pourquoi le gouvernement qui prône la privatisation a

préféré ne pas laisser ce travail au secteur privé bancaire. Vous pouvez même demander comment le Gouvernement va garantir que la banqueroute subie par la CHR ne va plus se répéter. Toutes ces préoccupations sont justifiées. Je voudrais rassurer le Parlement que le Gouvernement a pris cette décision après avoir constaté que le secteur privé n'y avait pas répondu. Pourtant beaucoup d'efforts seront fournis pour attirer le capital privé vers ladite Banque et encourager les entreprises à acheter ultérieurement les actions de l'Etat progressivement.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

43. J'ai parlé bien avant de la nécessité de priorisation quant à toutes les catégories de dépenses. Le Gouvernement dépense beaucoup pour le bien-être des étudiants dans le secteur de l'enseignement supérieur (1,4 milliards de francs rwandais chaque année). Nous payons les bourses d'études tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays (respectivement 2,5 milliards de francs rwandais et 1,1 de milliards de francs rwandais). On prévoit que le nombre d'étudiants qui vont se faire inscrire à l'enseignement post-scolaire va augmenter de 25 %, passant de 7,979 en 2001 à 9,972 en 2002. Le Rwanda devrait former un grand nombre de cadres surtout dans les domaines scientifiques, technologiques et de gestion, afin de pouvoir admettre un nombre accru d'étudiants, conformément à notre politique de développement des ressources humaines. Il est donc nécessaire de diminuer le coût unitaire de chaque étudiant. Le Ministère de l'Education va publier de nouvelles initiatives à cet égard, y compris le principe de partage de coûts de bourses dans les institutions tertiaires lequel principe est pris en considération dans le présent Budget.

44. Paiement des arriérés intérieurs

Comme je l'ai mentionné au début, les arriérés de dettes pour les biens et services fournis à l'Etat sont devenus un problème épineux au cours de l'exercice 2000. Le Gouvernement a adopté en 2001 un calendrier de régularisation des anciens arriérés intérieurs au montant de 9,4 milliards, dont une tranche à concurrence 3 milliards en Bons. Nous avons également payé des arriérés d'avant 1994 à hauteur de 2,6 milliards de francs rwandais, après avoir bien vérifié leur légitimité. De surcroît, on a demandé à l'Auditeur Général de

contrôler à peu-près 6,6 milliards de francs rwandais de réclamations d'arriérés à régler pendant l'exercice 2002. Ces arriérés comprennent le fonds de contrepartie. On procédera à émettre des bons du trésor avec une valeur nominale de 5 milliards de francs rwandais et des échéances variantes en faveur de certains créditeurs. Un milliard de francs rwandais sera payé en liquidité.

D'AUTRES ACTIONS EN MATIERE POLITIQUE

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

45. Il faut poursuivre les efforts visant la promotion d'un service public efficace. La masse salariale du Gouvernement consomme autour de 40 % de ses revenus. Cette année, le gouvernement a adopté le cadre organique de l'Administration Centrale et des Provinces. Mais ceci signifie que le recrutement pour remplir les nouveaux postes va provoquer un léger accroissement de la masse salariale durant l'exercice 2002. Les réformes doivent continuer à garantir que la fonction publique soit dotée d'un effectif au nombre réduit, mais plus motivé. Malgré la grande part réservée à la masse salariale au titre du Budget, le Gouvernement est conscient de l'insuffisance des salaires de la fonction publique. Il ne sera pas possible dans le proche avenir d'accroître la masse salariale, mais le Gouvernement continuera à chercher les moyens pour améliorer le bien-être des fonctionnaires, notamment en disponibilisant, les facilités de crédit pour le logement auxquelles il a été déjà fait allusion et dans le cadre des nouvelles modalités de contributions au plan médical qui figure dans ce Budget.

PRIVATISATION

46. L'engagement du Gouvernement en matière de la privatisation se poursuit. Nous avons gagné de l'expérience en plusieurs aspects, notamment en ce qui concerne ce qu'il faut faire pour que l'impact et le bon rendement économique désirés soient obtenus. En 2002, la privatisation d'OCIR THE, de RWANDATEL, de RWANDEX, et

l'octroi de contrat pour la gestion de l'ELECTROGAZ seront réalisés. Nous avons pris les mesures, avec l'appui de la Banque Mondiale, de renforcer le Secrétariat de Privatisation. La Loi régissant l'organe de régulation en matière de télécommunications a été approuvée et avec l'adoption de la loi sur ce secteur, nous pouvons aller de l'avant dans sa libéralisation totale. A la date d'aujourd'hui, la Privatisation a généré 4,2 milliards de francs rwandais mais les dépenses aux passifs s'élèvent à 2,9 milliards de francs rwandais.

Je crois que la privatisation et la libéralisation du secteur des télécommunications, après plusieurs mois d'attente, vont donner une impulsion à notre politique de technologie de communication et de l'Information, surtout au moment où les médias comme la télévision sont en passe d'être libéralisés.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

47. En juin 1998, le Gouvernement a signé un programme triennal de stabilisation et réformes économiques avec le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds. Ce programme nous a permis pendant les trois dernières années de mobiliser nos propres efforts et ceux des Bailleurs de Fonds(donateurs) autour de la reconstruction du Rwanda. Il vient à terme à sa fin décembre 2001. Son exécution n'a pas été toujours facile, du fait principalement des contraintes de capacité, dans le contexte de ce qui était un calendrier plein de défis par lequel il fallait s'attaquer aux problèmes profondément enracinés de l'économie rwandaise. Mais nous avons pu stabiliser l'économie et créer des conditions de croissance. Nous devons maintenant changer de vitesse pour passer à l'étape supérieure.

Nous avons déjà commencé le processus de négociation d'un nouveau programme triennal, qui sera axé sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Le Gouvernement prévoit que ces négociations réussiront au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

48. Permettez-moi maintenant de dire quelque chose à propos de l'allègement de la dette pour le Rwanda. En décembre 2000, le Rwanda a bénéficié d'un allègement partiel de la dette dit intérimaire, de la part des institutions multilatérales, dont le FMI, la Banque Mondiale et la BAD. Le Club de Paris a accepté d'accorder au Rwanda les faveurs de ce que l'on a baptisé les Termes de Cologne. Au cours de cette année, un crédit de 3 milliards de francs a été imputé au compte du Gouvernement rwandais.

	201 (en millions de dollars US)	2002 (en millions de dollars US)	Total (en millions de dollars US)
I.D.A	12,2	12,5	24,7
B.A.D.	4,3	5,0	9,3
F.M.I.	8,9	5,9	14,8
TOTAL	25,4	23,4	48,8

Mémorandum : Club de Paris

3,2

4,8

4,4

49. Comme il a été convenu avec ces institutions multilatérales, les fonds provenant de l'allègement de la dette au montant de 14,8 millions de dollars américains dans le cadre du Programme de la Réduction de la Pauvreté, seront utilisés pour la lutte contre la pauvreté. Après cet allègement intérimaire, nous oeuvrons pour réaliser le reste du programme qui nous permettra d'en arriver au bout du processus. Dans le souci de remplir les conditions requises, nous devons continuer sur le chemin du programme de réformes économiques convenu avec le FMI et il faut déployer des efforts soutenus pour l'exécution du PSRP. Mais si tout va bien, comme on s'y attend et moyennant la signature d'un nouveau programme avec le FMI dans les mois prochains, le Rwanda devrait achever le processus autour de 2003.

Comme je l'ai indiqué avant, malgré la décision prise dans le cadre du H.I.P.C, le Rwanda devra payer l'année prochaine un montant supplémentaire de 6 millions de dollars américains, depuis que le Trust Fund n'est plus réapprovisionné.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Revenons-en à un élément qui a toujours créé des difficultés de Négociation entre nous, les Bailleurs de Fonds (donateurs) et les institutions financières: le niveau de nos dépenses militaires. Je répète ce que j'ai déjà dit l'an passé sur le problème de défense et de sécurité. Il est souvent dit que les dépenses militaires du Rwanda sont au-dessus de nos moyens. La réalité est que le Rwanda ne dépense pas assez sur sa sécurité par rapport aux défis auxquels il doit faire face. Aussi longtemps que le Rwanda et ses habitants ne peuvent pas se sentir en sécurité, le développement économique et d'autres programmes sociaux sont impossibles à réaliser. Il n'y aura pas d'investissement. Les dépenses militaires ont constamment diminué depuis 1997.

Ramenées à 3% du PIB, elles reflètent le niveau le plus bas des dix dernières années. Malgré ces défis, nous avons maintenu dans ce budget ces dépenses au même niveau que l'année passée. Nous sommes, cependant, en train de disponibiliser des ressources supplémentaires pour des nouveaux recrutements dans la Police Nationale, dans le but de permettre à cette jeune institution de renforcer sa capacité pour prévenir le crime.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

En août 2002, nous conduisons un recensement national. Il s'agit d'un outil essentiel de planification pour un pays comme le Rwanda qui est surpeuplé. Durant toute l'année, nous avons l'intention de renforcer les mécanismes et instruments de planification et de statistiques. Un Plan de Développement Stratégique pour le Rwanda ainsi qu'un programme d'investissements seront mis au point à la lumière de la Vision 2020. L'organe chargé de la gestion des projets (CEPEX) est en train d'être restructuré et renforcé avec l'appui de la BAD, afin d'assurer que notre programme d'investissements soit exécuté de façon efficace.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Il y a 2 ans, le Gouvernement a mis en place l'Office de l'Auditeur Général. Cela a été fait sans que les bailleurs de fonds ne l'exigent. C'était notre choix. Le Gouvernement se réjouit des progrès déjà

réalisés avec la parution des premières séries des rapports d'audit. Le Gouvernement est en train de mettre sérieusement en exécution les recommandations du rapport de l'Auditeur Général. Nous oeuvrons pour renforcer les fonctions de l'audit interne et nous avons mis en place les comptables agréés dans tous les ministères. Mais, au Rwanda comme ailleurs, il y a des problèmes qui persistent, dont certains figurent dans ledit rapport. L'essentiel est de mettre en place des systèmes de contrôle pour les prévenir ou identifier, sanctionner et rectifier les abus lorsqu'ils se produisent. Nous sommes en train d'accroître davantage nos initiatives dans le domaine de la transparence ; une nouvelle loi sur l'octroi des marchés sera bientôt soumise à l'Assemblée pour examen. En ce qui concerne les attributions des marchés de l'Etat, une réforme de la loi est en vue d'armer à un code moderne.

Elle prévoit, entre autres, une procédure transparente de l'interjection d'appel, l'agrandissement du Conseil d'octroi des marchés pour inclure d'autres acteurs du secteur privé et la société civile.

CONCLUSION

Monsieur le Président, Honorables Députés,

L'exercice 2002 sera une année pleine de défis pour le Rwanda. Nous avons un calendrier socio-économique surchargé. Il y a une semaine le Gouvernement rwandais et ses partenaires au développement se sont réunis pour discuter de notre Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté et de notre Programme de Bonne Gouvernance. Il a été largement convenu que la Rwanda est sur le bon chemin. Notre tâche est de renchérir sur des progrès énormes orchestrés au cours de ces 7 dernières années de notre reconstruction, avec une plus grande vision et une meilleure focalisation. L'assiette fiscale par rapport aux besoins reste limitée. Ce Budget ne peut pas tout résoudre. Il demande de chacun de nous un grand sacrifice et l'utilisation optimale de toutes les ressources humaines et financières à notre disposition. Sur ce, je recommande ce Budget à l'Assemblée Nationale. Les détails complets relatifs aux recettes et aux dépenses figurent dans les annexes et, bien sûr, je fournirai beaucoup de clarifications et de détails à la Commission. Je me réjouis à la respectueuse de l'examen détaillé de ce budget par la Commission parlementaire chargées du budget et de son

adoption avant la fin de cette année pour que nous puissions entamer son exécution. Je voudrais remercier mes collègues du Conseil des Ministres avec qui nous avons collaboré ensemble pour élaborer ce Budget que je présente en leur nom. Je remercie également le personnel de mon Ministère, les experts techniques et tous ceux qui ont participé sans se lasser d'une façon ou d'une autre à l'élaboration de ce Budget.

Je vous remercie